Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

No. FDS : 819632
V002.0

TEROSON MS 9380 WH CR290ML ML

Révision: 28.07.2026
Date d'impression: 29.07.2026
Remplace la version du: 13.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON MS 9380 WH CR290ML ML
UFI: Aucun code UFI est requis.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Adhésif et joint

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1
1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

Informations supplémentaires Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses n°CAS N°CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9 258-207-9 01-2119537297-32	0,1- < 1 %	Repr. 2, H361f Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400	M acute = 1 ===== inhalation:ATE = > 5 mg/l;poussières/brouillard	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.
Balayer mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Températures conseillées: entre + 10 °C et + 25 °C.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Stocker dans un endroit frais et à l'abri du gel.
Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Adhésif et joint

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
carbonate de calcium 471-34-1 [Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
carbonate de calcium 471-34-1 [Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
carbonate de calcium 471-34-1 [Calcium (carbonate de)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [TITANE (DIOXYDE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
dioxyde de silicium 112945-52-5 [Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
dioxyde de silicium 112945-52-5 [Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Eau douce		0,004 mg/l				
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Eau salée		0,00038 mg/l				
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Eau douce – intermittent		0,007 mg/l				
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Sédiments (eau douce)				5,9 mg/kg		
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Sédiments (eau salée)				0,59 mg/kg		
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Terre				1,18 mg/kg		
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Usine de traitement des eaux usées.		1 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,8 mg/kg	
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,27 mg/m3	
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,31 mg/m3	
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,9 mg/kg	
sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) 52829-07-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,18 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:
Le produit doit seulement être utilisé avec une ventilation/extraction intensive au poste de travail.
Si une ventilation/extraction intensive n'est pas possible, un équipement de protection respiratoire avec un filtre ABEK P2 (EN 14387) doit être porté.

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Lunettes de protection
L’équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
Porter un équipement de sécurité.
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d’éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d’exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent.
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d’utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	Pâte
Couleur	Blanc
Odeur	Alcool
État	solide
Point de fusion	Non applicable, Détermination techniquement impossible
Température de solidification	Non applicable, Le produit est un solide.
Point initial d'ébullition	> 250 °C (> 482 °F);; Boiling point
Inflammabilité	Non applicable Produit non inflammable (point éclair supérieur à 93°C)
Limites d'explosivité	Non applicable, Le produit est un solide.
Point d'éclair	Non applicable, Le produit est un solide.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable, Le produit est un solide.
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Non applicable, Le produit réagit avec l'eau
Viscosité (cinématique)	Non applicable, Le produit est un solide.
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F))	130 - 220 Pas Viscosity Physica; HT-Method
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Réagit avec l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable Mélange
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	0,026 hPa;pas de méthode / méthode inconnue
Densité (20 °C (68 °F))	1,43 - 1,49 g/cm3 density w. Waterdisplacemant; HT-method
Densité en vrac	1,49 g/ml Densité en vrac, métode-HT
Densité relative de vapeur:	Non applicable, Le produit est un solide.
Caractéristiques de la particule	Non applicable, le mélange est une pâte.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	LD50	3.700 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	LD50	> 3.170 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	> 5 mg/l	poussières/brouillard	4 h		Jugement d'experts

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	non irritant	24 h	lapins	EPA OPP 81-5 (Acute Dermal Irritation)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	Corrosif	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	négatif	Essai de mutation inverse bactérienne (exemple: test d'Ames)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	NOAEL P 109 mg/kg NOAEL F1 121 mg/kg	étude sur deux générations	oral : alimentation	rat	OECD Guideline 443 (Extended One-Generation Reproductive Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	NOAEL 36 mg/kg	oral : alimentation		rat	autre guide

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	LC50	4,4 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	EC50	8,58 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	NOEC	0,23 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	EC50	0,705 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	EC10	0,188 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	EC50	> 100 mg/l	3 h	boues activées, domestiques	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation (Essai de dépistage):
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	Non facilement biodégradable.	aérobie	24 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

(Bio)dégradabilité (Essais de simulation)
Il n'y a pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

le coefficient de partage (octanol/ eau)
Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	0,35	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

Le facteur de bioconcentration (BCF)
Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogKoc	pH	Méthode
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyle) 52829-07-9	2,89 - 4,2		OECD Guideline 106 (OECD 106: Adsorption - Desorption using a Batch Equilibrium Method)

12.5. Résultats de l'évaluation PBT / vPvB / PMT / vPvM

PBT/vPvB
Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PMT/vPvM
Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PMT ou vPvM
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a pas de données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

Teneur VOC (EU)	0,0 %
Seveso III (2012/18/EU):	Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)
ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
AS: Norme australienne
ASTM: American Society for Testing and Materials
ATE: estimation de la toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstract Service
CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
DIN: Institut Allemand de normalisation
ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)
ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques
EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS
ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen
ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées
EN : Norme européenne
ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques
EPA: Agence américaine de protection de l'environnement
EU: Union européenne
EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
EWC: Catalogue européen des déchets
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire
HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes
IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer
IATA: Association du Transport Aérien International
IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques
IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Gangereuses
IMO: Organisation Maritime Internationale
ISO: Organisation Internationale de Normalisation
LC50: Concentration létale médiane
LD50: Dose létale médiane
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs
NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)
NO(A)EL: Dose sans effet (nocif)
NZS: Norme néo-zélandaise
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle ,
OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques
OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
PMT: Persistant, mobile et toxique
(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité
REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses
SADT: Température de décomposition auto-accélérée

SDS: Nations Unies
STOT:
STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répété
SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons
SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses
UN: Nations Unies
VOC: Composé Organique Volatil
814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils
vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable
vPvM: Très persistant et très mobile
WGK: Classe de danger pour l'eau

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés